

Les laïcs dans l'Église

Je vais vous inviter à jeter un triple regard sur l'Église :

- 1) sur son présent d'abord, pour diagnostiquer, au principe de sa crise actuelle, un manque de communication avec le monde laïcisé issu de la modernité, manque imputable à la privation de parole responsable dont souffre son laïcat ;
- 2) puis sur ses origines, pour découvrir une possibilité de sortir de cette crise. Cette possibilité réside dans le caractère sacerdotal du peuple chrétien, qui permet d'associer le laïcat au ministère consacré de la tradition apostolique ;
- 3) enfin sur l'avenir de la mission évangélique, que l'Église serait impuissante à remplir sans appeler le laïcat à en assumer la responsabilité, sous la conduite de sa hiérarchie et sous des formes à inventer de concert dès maintenant.

1. Diagnostic du présent

Il y a plusieurs dizaines d'années que les sociologues analysent en termes de déclin, d'éclipse, de dépérissement, de retrait, de disparition, et autres termes non moins alarmants, la situation de la religion en général (il s'agit le plus souvent du christianisme) et celle de l'Église en particulier (ce sera souvent la seule confession catholique ou son magistère que je désignerai sous ce nom). L'Église n'admet pas volontiers ce diagnostic. Il n'y a pas longtemps que *l'Osservatore Romano*, rappelant qu'elle est universelle, vantait à coups de statistiques triomphalistes l'exceptionnelle bonne santé de l'Église. Il fallait bien concéder toutefois qu'il n'en allait pas de même en Europe, mais les explications ne manquaient pas, qui situaient les causes du péril au dehors de l'Église : le matérialisme, le goût du plaisir et du profit, la sécularisation de la société, le laïcisme des pouvoirs publics. La reconquête du terrain perdu était déjà en cours, assurait-on : c'était la nouvelle évangélisation. On devait malheureusement avouer qu'on allait manquer d'ouvriers apostoliques : soit par défaut d'esprit de sacrifice, ou parce que les responsables n'osaient pas solliciter la générosité des jeunes, on ne réussissait pas à enrayer la baisse du recrutement du clergé. Ainsi avait-on cerné le mal mortel dont souffrait l'Église des pays occidentaux : le manque de prêtres ; il n'y avait pas de remède à chercher sur d'autres terrains.

Cette analyse institutionnelle ne va pas à la racine du mal, au fait que l'Église se vide de ses fidèles de façon continue depuis plusieurs siècles, et plus particulièrement de ses jeunes fidèles depuis un demi-siècle : la transmission des croyances, des pratiques et des liens d'appartenance ne se fait plus. Que le manque de prêtres obère gravement le fonctionnement de l'institution ecclésiale, c'est un fait indiscutable et douloureux. Mais la fuite massive des fidèles est un phénomène autrement plus inquiétant, puisqu'elle menace l'Église d'extinction, et comment ne pas en chercher la cause au-dedans de l'institution qui n'a pas su retenir chez elle ceux qui l'ont quittée ?

Un historien reconnu démontrait récemment, analyses textuelles à l'appui, que la pensée des Lumières était l'héritage sécularisé de la spiritualité chrétienne du 17^e siècle. Ce qu'on appelle la Modernité, - la naissance du sujet qui s'affranchit de l'autorité et de la tradition, l'apparition d'une rationalité basée sur le doute méthodique et l'observation scientifique, l'analyse critique des textes bibliques, la revendication de la liberté de penser, de philosopher et de croire, l'aspiration aux droits individuels et politiques -, tout ce vaste mouvement d'émancipation, qui commence avant même le 17^e siècle, a pris naissance au sein d'une société majoritairement chrétienne, au sein même d'institutions ecclésiastiques, et n'était pas dirigé contre la foi ni l'Église. Mais les autorités de l'Église n'ont pas compris la légitimité de ces aspirations, elles se sont senties mises en cause et s'y sont opposées, et les chrétiens sont allés chercher au-dehors les libertés qui leur étaient refusées au-dedans. L'hostilité entre l'Église et la modernité s'est aggravée à mesure que la raison, rejetée et laissée à elle-même, s'émancipait des croyances et virait au rationalisme, et que la hiérarchie ecclésiale s'alarmait des aspirations démocratiques même tournées contre les autorités politiques. Ainsi s'est consommée la rupture avec le monde moderne.

On sait que Vatican II a voulu renouer les relations avec ce monde et a reconnu la légitimité de beaucoup d'idées "modernes" que la Papauté du 19^e siècle n'avait cessé de condamner, en particulier les droits de l'homme et la liberté de conscience et de religion. Quarante ans après, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée, ni sur le plan des relations entre monde et Église, ni sur celui des relations entre laïcat et hiérarchie catholique ; qu'il s'agisse des unes ou des autres, le diagnostic est le même : la communication ne passe pas. En plus de trois siècles d'affrontement à la modernité, l'Église n'a toujours pas appris à dialoguer, elle ne sait qu'enseigner au titre de son autorité divine des vérités censées immuables. S'il ne s'agissait que des vérités de foi tirées de sa révélation et concernant le salut éternel, on ne lui en ferait pas le reproche. Mais elle prétend régenter aussi le vaste domaine des vérités d'ordre éthique accessibles à la raison naturelle, qui

s'étend à la vie de l'homme en société et à ses liens à l'univers. Or, pour l'homme de la modernité, tout ce qui relève de la raison commune, de la condition humaine universelle, du bien commun, tout cela relève du débat public, du dialogue philosophique, tout cela est soumis à des procédures démocratiques de discussion, rien ne peut être tranché par simple rappel à l'ordre de traditions immuables, de principes métaphysiques absolus, ni d'une autorité divine. L'Église est statutairement incapable d'entrer dans ce débat, et donc de ramener à elle ses anciens fidèles égarés dans ce monde sécularisé. Elle est non moins incapable d'empêcher de la quitter des fidèles qui vivent, sentent et pensent en connivence avec la rationalité et la socialité de leur temps.

Voici donc l'Église menacée de ne plus pouvoir remplir la mission qui est sa seule raison d'être : annoncer l'Évangile au monde. Cette mission est surtout assurément d'annoncer Jésus Christ, mais c'est aussi et au préalable de répandre sa pensée, l'esprit évangélique, qui conditionne l'accès à sa personne par la foi, et qui est nécessaire à la vie du monde, car ses paroles sont esprit et vie. Or, si elles ne peuvent pas être répandues par voie d'autorité mais seulement de débat, la mission évangélique dans une société laïque devrait largement incomber au laïc chrétien. Or, il n'est de parole autorisée dans l'Église que celle qui émane de ses chefs et ministres consacrés. Les laïcs ne peuvent que témoigner à titre individuel, non porter au monde une parole d'Église ; même leur témoignage souffre d'un défaut de crédibilité : comment persuader au-dehors que l'Évangile est école de vraie liberté, alors que leur qualité de personnes majeures et responsables n'est pas reconnue au-dedans ?

Privée de la parole missionnaire de ses fidèles laïcs, l'Église ne peut plus guère espérer que survivre dans nos régions en tant que minorité religieuse. Cet espoir lui sera-t-il longtemps permis ? Non, hélas !, puisque le ministère de la vie spirituelle et sacramentelle appartient exclusivement au clergé. Voici maintenant les fidèles menacés de ne plus pouvoir mener leur vie de chrétiens à cause de leur impuissance à susciter des vocations sacerdotales. Et voici l'Église menacée effectivement d'extinction, de son propre aveu et consentement. Face à une telle éventualité, le chrétien est amené à se demander : est-il possible que Jésus ait lié la dispensation de sa parole et de sa vie au ministère des prêtres, et mis ses simples fidèles sous leur dépendance, au point de condamner la mission évangélique à s'arrêter et l'Église à disparaître, faute de prêtres ? La question est si grave et si urgente que le théologien ne peut se dispenser d'interroger directement l'Évangile, à ses risques et périls, par-delà même la tradition historique dont se réclame le Magistère.

2. Les ressources de l'origine

La remontée aux origines de l'Église, aux temps apostoliques, nous fournira les moyens de faire face aux difficultés d'aujourd'hui ; on n'y trouvera pas des solutions toutes faites, mais la possibilité de poser les problèmes autrement et de chercher des réponses nouvelles à des situations nouvelles.

Tout d'abord, on ne voit jamais Jésus soucieux d'instituer un sacerdoce nouveau qui remplacerait celui du Temple. Plus radicalement, il annonce la venue imminente du Royaume de Dieu, il ne se préoccupe pas de poser les fondations solides d'une institution religieuse destinée à croître et à durer dans le temps. Dans les communautés apostoliques, on ne voit pas de ministères sacramentels réservés à des clercs consacrés ; Paul donne la première description d'une assemblée eucharistique sans faire référence à des prêtres consécuteurs. Il est rapporté dans les Actes que les apôtres établissaient des dirigeants dans les Églises qu'ils fondaient ou visitaient, mais on ne les voit pas agir eux-mêmes en chefs de communauté ; une imposition de la main aux presbytres apparaît tardivement, elle est d'origine rabbinique et de portée imprécise ; mais il est admis que le vocabulaire sacerdotal usité par le Nouveau Testament se rapporte exclusivement au culte judaïque, et le seul écrit qui parle du sacerdoce du Christ, l'Épître aux Hébreux, n'envisage nulle part sa transmission dans l'Église.

Il y a pourtant une exception notable à cette réserve linguistique : plusieurs écrits du Nouveau Testament parlent de l'ensemble des fidèles en termes de "peuple sacerdotal" ou de "royaume de prêtres", reprenant d'ailleurs l'expression à des textes de l'Ancien Testament qui décrivent l'accomplissement des promesses divines dans les temps messianiques en suite de l'effusion de l'Esprit Saint. Si rares que soient ces mentions, leur signification est claire : seul le prêtre avait le droit, en vertu de sa consécration, de s'approcher de Dieu dans le Temple et de lui offrir sa prière et celle du peuple ; les chrétiens, semblablement et à un titre supérieur, ayant reçu l'onction de l'Esprit du Christ, n'ont pas besoin de recourir à des intermédiaires, mais jouissent d'un accès direct auprès de Dieu. On voit à quel point ces mentions isolées du sacerdoce des fidèles consonnent avec de nombreux textes des apôtres, de Paul en particulier, qui parlent des chrétiens en termes de Temples du Saint Esprit, pierres vivantes de la demeure de Dieu, qui offrent à Dieu des actions de grâce et s'offrent eux-mêmes à lui en sacrifices qui lui plaisent.

On se trouve donc là sur un terrain solide, un terrain de fondation, qui atteste la conscience des premiers chrétiens d'avoir reçu du Christ la pleine capacité de subvenir par eux-mêmes aux besoins de leur vie spirituelle. On en trouve une abondante preuve et illustration dans les descriptions de la vie des communautés fournies par les écrits des apôtres, de Paul en particulier : partout surgissent des ministères, surtout de la parole, attribués aux "charismes" de l'Esprit Saint et reconnus par les communautés ; le besoin se fait sentir ici et là d'y mettre de l'ordre, mais Paul s'adresse pour cela au "discernement" des fidèles, sans faire appel à une

autorité instituée, notamment à propos des réunions eucharistiques des Corinthiens. L'effusion universelle de l'Esprit est source de ministères qui jaillissent de la communauté elle-même, mis à sa disposition et contrôlés par elle pour subvenir à ses divers besoins sacramentels (baptême, eucharistie, réconciliation, onction des malades) et spirituels (catéchèse, explication des Écritures, exhortation, jugement, envoi en mission). Cette "ressource" originelle est en principe inaliénable et inépuisable. Elle est l'accomplissement de la promesse de Jésus à ses disciples, avant son départ, de leur envoyer "un autre Paraclet" qui leur fournirait toute l'assistance dont il s'acquittait lui-même auprès d'eux jusque-là.

On se gardera bien d'oublier pour autant l'autorité conférée par Jésus personnellement à ses apôtres pour l'annoncer au monde, rassembler, enseigner, diriger ceux qui croiraient en lui jusqu'au moment de sa venue en gloire. Au tout début de l'Église, le terme d'"apôtre" revêt une acception assez large, il s'étend à tous ceux qui avaient suivi Jésus de plus près dans des groupes de disciples, qui avaient bénéficié de ses apparitions après sa résurrection et lui rendaient publiquement témoignage de lieu en lieu, et aussi à ceux que les communautés envoyaient porter la parole en d'autres lieux. Assez vite cependant, une autorité particulière fut reconnue aux "Douze" apôtres choisis spécialement par Jésus, et étendue aux chefs des Églises établis par eux pour leur succéder.

Vers la fin du 2^e siècle, la coutume s'établit de confier le gouvernement des Églises, jusque-là assumé par un collège de "presbytres" ou "anciens", à un seul évêque, et c'est alors qu'apparaît pour la première fois une ordination sacerdotale, qui habilite l'évêque, et lui seul, à accomplir les principaux actes sacramentels, tandis que les presbytres, eux aussi ordonnés, l'assistent dans le gouvernement du peuple, le suppléent occasionnellement pour le service du culte, mais ne deviendront prêtres à titre plénier et personnel que deux siècles plus tard environ, quand ils seront mis à leur tour à la tête d'Églises paroissiales. La distinction clercs-laïcs est donc instituée par des rites d'ordination au début du 3^e siècle, ce qui met fin aux ministères des laïcs et leur retire le droit à prendre la parole dans l'Église.

On n'aura pas de difficulté à reconnaître à ces ministres consacrés une autorité sacerdotale propre et particulière, sans que cela oblige à ressourcer leur sacerdoce à un acte institutionnel particulier. Comment le pourrait-on, alors que Jésus ne parle jamais de sacerdoce et que le premier rituel d'ordination, celui d'Hippolyte, remonte à l'origine du culte juif pour expliquer que le nouveau temple de Dieu, l'Église, avait besoin d'un ministère nouveau afin que le culte dû à Dieu ne tombât pas en déshérence ? Il est logique de rattacher le ministère consacré au seul lieu du Nouveau Testament qui s'approprie le vocabulaire sacerdotal, et c'est en parlant du peuple des fidèles du Christ ; cela n'empêchera pas de penser que les ministres consacrés exercent le sacerdoce à titre personnel et d'une façon spécifique, en vertu de l'autorité confiée par le Christ, ainsi que le rappelle Vatican II, et de reconnaître ainsi la légitimité de la tradition sacerdotale de l'Église

Mais cette tradition perdrait toute légitimité, si elle en venait, dans la situation de détresse qui est la nôtre, à empêcher les fidèles de s'alimenter aux sources de la vie spirituelle et sacramentelle, sous prétexte que le sacerdoce commun du peuple chrétien, vide de tout "pouvoir", se réduirait au besoin de recourir au ministère des prêtres, ce qui serait une contradiction dans les termes. Oserait-on dire que le Saint Esprit, source de toute sanctification, se tient inactif dans l'Église, livré à la seule disposition des prêtres ? Jésus n'emploie le mot "pouvoir" que pour le réduire à l'humilité du service, c'est-à-dire l'empêcher de s'ériger en monopole et en contrainte. Quand donc on s'aperçoit que la poursuite du monopole clérical, qui n'est pas en tant que tel d'institution divine, conduirait l'Église à la ruine, il est urgent de se retourner vers l'origine évangélique, qui fut l'effacement de l'ancien dans du nouveau, pour y redécouvrir et réactiver la puissance de renouveau dont l'Église a besoin.

3. Un futur à réinventer

L'Église du Christ est née de l'arrachement d'un petit reste d'Israël à son passé par la mort de son fondateur et de sa projection dans le monde païen par l'effusion de l'Esprit pour y inventer une existence toute nouvelle et itinérante : "Allez par le monde entier..." Aujourd'hui, rejetée par le monde qu'elle avait baptisé, la voici contrainte de tirer de son envoi au monde une nouvelle manière d'être-au-monde pour y remplir sa mission.

Partons de ce principe : il ne s'agit pas que l'Église change de structures pour mieux s'adapter à un monde nouveau, il s'agit qu'elle prenne les moyens d'accomplir sa mission, qui est, je le répète, sa seule raison d'être. Elle peut survivre telle quelle un certain temps, peut-être encore longtemps, sous la forme d'une minorité religieuse ; mais sa mission est de se tenir en lien de communication avec le monde, ce qu'elle est incapable de faire présentement, faute de parler le même langage que lui ; elle s'emploie, au contraire, à en retirer les fidèles et à les regrouper dans des enceintes sacrées autour des prêtres, tant qu'il en restera. L'avenir de l'Église, bien au contraire, c'est de laisser ses fidèles aller au monde, y implanter des communautés de disciples ouvertes à la vie des autres, y témoigner de la liberté qu'ils tiennent du Christ et de la vitalité de l'Évangile, en assumant pleinement la responsabilité de leur existence chrétienne engagée dans la vie du monde.

Comment se fera le changement institutionnel de l'Église ? Je ne chercherai pas à l'imaginer ; peut-être se fera-t-il par le haut, par des mesures d'autorité, ou au prix de bouleversements tumultueux, peut-être continuera-t-il à se faire silencieusement par en bas, ainsi qu'on voit tant de chrétiens quitter les lieux officiels de chrétienté et se regrouper ailleurs pour vivre en chrétiens autrement. Sans prétendre tracer un organigramme du changement, il est possible d'évoquer les traits constitutifs d'une communauté de disciples selon l'Évangile : méditer ensemble la Parole de Dieu, l'interroger pour en recevoir les réponses aux questions du monde, s'ouvrir à toutes les personnes en quête de sens à la façon dont Jésus fréquentait les pécheurs, se mettre en peine de soulager les souffrances de la société à la manière dont Jésus allait au-devant des malades, accueillir la présence du Seigneur qui a promis de venir au milieu des siens, "annoncer la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'Il vienne" et se nourrir du Pain de vie, célébrer les mystères de l'identité chrétienne, recevoir et initier de nouveaux disciples, se donner les ministres et présidents dont les chrétiens ont besoin pour se constituer en corps du Christ dans la fidélité à la tradition chrétienne.

Car le changement de style de vie commune ne se fera pas en rupture avec la tradition de l'Église, par la médiation de laquelle, seule, les chrétiens sont en droit de se dire et en pouvoir de se tenir dans "la suite" du Christ. Il ne saurait être question de supprimer le ministère consacré, pas plus que d'instituer dans les communautés un nouveau clergé rival du clergé officiel. Les membres de ces communautés célébreront les mystères de leur appartenance au Christ en vertu du sacerdoce commun du peuple chrétien, quelles que soient les attributions de leurs ministres ou présidents et les procédures de leur mise en place. Mais le ministère consacré de la tradition apostolique gardera toujours sa nécessité et sa spécificité, qui tiennent à l'historicité et à la spatialité de l'Église ; sa fonction est, d'une part, de jalonner la route par laquelle toute grâce et vérité découle de la personne et de l'événement de Jésus sous la garantie de ses envoyés et, d'autre part, de tenir en lumière et en activité les signifiants et les articulations de l'unité et de l'universalité du corps du Christ. C'est pourquoi les communautés auront à cœur de vivre en communion avec leurs évêques, et ceux-ci de respecter et d'encourager, plutôt que d'entraver, la libre créativité des chrétiens.

Plus les fidèles laïcs se prendront eux-mêmes en charge, plus le ministère consacré retrouvera son caractère originel, apostolique et épiscopal, c'est-à-dire itinérant et global : visiter les communautés, leur rendre les services qu'elles réclameront, connecter leurs activités évangéliques, sociales ou caritatives, les rassembler dans des célébrations d'unité, subvenir aux besoins religieux des chrétiens dispersés ou des masses déchristianisées, promouvoir l'évangélisation sur un plan régional ou national. Ainsi, grâce, d'un côté, à la responsabilisation des laïcs dans des communautés devenues autonomes et, d'un autre côté, à l'allègement des charges du ministère consacré et à l'élargissement de ses perspectives, l'Église sera capable d'assumer plus efficacement sa mission évangélique.

La prise de responsabilité des laïcs ne doit pas être vue comme une prise du pouvoir, arraché aux mains de ses détenteurs actuels. Mais elle ne se fera pas non plus sans une association des premiers au pouvoir exercé par les seconds. La hiérarchie a peur que ne s'introduise un peu de démocratie dans l'Église, ce qui semble représenter pour elle le mal suprême ; aussi prétend-elle ne pas disposer à son gré du pouvoir que le Christ lui a confié et qui appartient à lui seul. Mais où voit-on dans le Nouveau Testament que l'Église aurait été fondée sous le régime de la monarchie ? La seule loi donnée par Jésus à ses apôtres est l'interdiction de commander à la façon des puissants de ce monde, c'est-à-dire par mode de domination.

Le pouvoir ne doit pas s'exercer sans partage, afin que l'obéissance soit rendue à Dieu même et ne s'arrête pas à la personne des chefs, afin également que l'autorité n'empêche pas la libre créativité inspirée par l'Esprit Saint aux membres du corps du Christ pour la croissance de ce corps. Le pouvoir ecclésiastique est donc limité par l'obligation de respecter ce que Paul appelle "la concitoyenneté des saints" : il est permis d'entendre par là les droits des fidèles laïcs à participer à la gestion de leur être-au-Christ, de leur vivre-ensemble en Église, de leur vivre-en-chrétiens dans le monde, et aussi à la gestion du bien commun de la société séculière, qui ne relève pas de l'autorité de l'Église. Tous ces droits méritent d'être considérés comme inhérents à l'égal appartenance de tous les chrétiens au Christ.

L'apparition du sujet moderne, avons-nous dit, est liée à la revendication de la liberté de conscience, du droit de chaque individu à suivre le jugement de sa conscience et à agir en personne responsable de ses choix et de ses actes. L'Église a été désertée par tant de fidèles et a perdu sa crédibilité au regard du monde moderne, parce qu'elle n'a pas su concilier le respect de cette liberté avec l'autorité divine dont elle se prévalait, et parce qu'elle refusait à ses membres les droits que les États, eux aussi plus ou moins théocratiques, durent concéder à leurs citoyens, – avant tout le droit de participer à l'expression d'une volonté commune. L'Église ne rentrera pas en communication avec ce monde tant qu'elle n'aura pas donné figure en elle-même à la liberté dont l'Évangile est la source. La reprise effective de sa mission est au prix de cette conversion.

Joseph Moingt sj